

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'une aire de co-voiturage au Caloy



Mont de Marsan Agglo a récemment engagé des travaux en vue de la création d'une aire de covoiturage aux portes de l'agglomération et à proximité de l'A65, sur la commune de Gaillères.

Favoriser la pratique du covoiturage

Portés par Mont de Marsan Agglo, avec le soutien de l'État, du département des Landes, du SYDEC et d'Aliénor, ces travaux permettront la création de 40 places de stationnement gratuites, 2 places pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que 3 arrêts minute pour les covoitureurs, près de l'accès à l'autoroute A65, sur la commune de Gaillères, lieu-dit "Caloy".

Déjà utilisé par les automobilistes pour mutualiser les véhicules, le site sera désormais clairement identifié comme aire de covoiturage auprès des usagers et des applications dédiées. Sa mise en service est prévue au printemps 2020.

Un nouvel outil d'aménagement durable du territoire

Outre la réduction de l'utilisation des véhicules carbonés, cette aire de covoiturage sera également un espace de préservation des écosystèmes en s'inscrivant dans une trame verte et bleue (TVB). Cet outil d'aménagement du territoire vise à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... en d'autres termes, d'assurer leur survie. Pour ce faire, une mare et des haies favorables aux insectes pollinisateurs seront mis en place sur la zone de covoiturage. Des supports informatifs et pédagogiques seront également installés afin de sensibiliser les automobilistes à leur environnement.

Coût total des travaux : 306 560€ TTC

Financeurs : Mont de Marsan Agglomération, État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL), SYDEC, Département des Landes.

Contact presse :

Julie Font / Mont de Marsan Agglo

Tél. : 05 58 51 85 92

montdemarsan-agglo.fr